PROCÈS-VERBAL

**Réunion n°2 du Comité de suivi
d'ArcelorMittal Exploitation minière Canada s.e.n.c. et
ArcelorMittal Infrastructure Canada s.e.n.c. (ArcelorMittal)**

15 avril 2026 – 13 h à 16 h (Complexe Fermont)

Étaient présents :

1- Marie-Pierre Thériault, directrice-générale, Maison d'aide et d'Hébergement de Fermont
2- Véronique Dumais, présidente, Chambre de commerce de Fermont
3- Lyne Cormier, représentante FADOQ
4- Caroll-Ann Després-Dubé, directrice générale, CPE Le Mur-mûr
5- Marilou Morin-Lévesque, agente de développement, MRC Caniapiscau)
6- Marie-Philippe Couture, greffière et directrice générale adjointe, Ville de Fermont
7- Sophie-Andrée Fiset-Soucy, directrice d'établissement, Commission scolaire du FER
8- Marie-Philippe Côté, aménagiste, MRC Caniapiscau (en remplacement de Jimmy Morneau, directeur-général)
9- Russel Tremblay, directeur Relations avec les communautés, ArcelorMittal
10- Letenemeni Konate, spécialiste principale conformité et environnement (en remplacement d'Aïssatou Diop, vice-présidente, Environnement, développement durable et communautés) (par Teams)

Étaient absents :

1- Jimmy Morneau, directeur général, MRC Caniapiscau
2- Adélard Benjamin, coordonnateur de projet, Conseil de bande de Pessamit
3- Conseil de bande Uashat mak Mani-utenam (ITUM)
4- Aïssatou Diop, vice-présidente, Environnement, développement durable et communautés, ArcelorMittal

1. Accueil et introduction :

La séance s'ouvre par un mot de bienvenue officiel, suivi d'un tour de table permettant à chaque membre de se présenter. L'ordre du jour est ensuite lu à l'assemblée. Il est procédé à un rappel des points abordés lors de la première rencontre et des objectifs du Comité de suivi, particulièrement à l'intention des nouveaux membres. Il est discuté que la présence de la Vice-Président Environnement, développement durable et communautés est nécessaire à chacune des rencontres du Comité.

ArcelorMittal proprietary information – all rights reserved for all countries.

2. Création du comité de suivi :

a) Mandat

Un rappel des éléments consensuels est fait et confirmé par les membres du Comité. Toutefois, un ajout est fait aux valeurs du Comité et il est recommandé de rajouter le mot *Rigueur* aux valeurs du Comité.

Le Comité s'est mis d'accord sur la mission suivante :

La mission du comité est de renforcer, dans un esprit de collaboration et de confiance, la présence et l'image d'ArcelorMittal au sein de la communauté fermontoise. Elle repose sur des valeurs d'ouverture d'esprit, de transparence, de réciprocité et d'engagement, et vise à instaurer un dialogue ouvert et constructif entre l'entreprise, la communauté et ses partenaires.

Le comité a pour rôle de contribuer, aux côtés d'ArcelorMittal dans l'identification des priorités communautaires et des actions à valeur partagée, tout en contribuant activement au développement harmonieux, durable et inclusif de Fermont. En favorisant la collaboration, le soutien mutuel et la transparence, la mission vise à assurer la pérennité, la résilience et la prospérité à long terme de la communauté et de l'activité minière, au bénéfice des générations actuelles et futures.

b) Rôles et responsabilité

Un rappel des éléments consensuels est fait et confirmé par les membres du Comité.

Des échanges sur la composition du Comité ont eu lieu. Certains membres se questionnent sur leur rôle de représenter le citoyen de Fermont en général ou d'intervenir comme la représentation de l'organisme pour lequel ils travaillent. Il est convenu que les citoyens qui composent le Comité doivent représenter également un secteur de la vie de Fermont. Ainsi, les sièges *communautaire*, *jeunesse* et *aîné* sont ajoutés. La composition officielle des sièges du comité sont les suivants :

- MRC Caniapiscau (2 représentants);
- Ville de Fermont;
- Conseil de bande ITUM;
- Conseil de bande de Pessamit;
- Milieu économique;
- Communautaire;
- Jeunesse;
- Aîné;
- Santé;
- Éducation;
- ArcelorMittal (2 représentants).

Le Comité est arrivé à un consensus sur les points suivants :

- La salle de formation du Complexe est parfaite pour la tenue des rencontres du Comité;
- Lorsque qu'un membre ne peut être présent, il désigne un remplaçant dans son organisation pour respecter la logique exprimée dans la composition du Comité;
- La présence d'un intervenant externe au comité (non-membre du comité) est permise pour venir exposer un point demandé par le Comité et quitte lorsque son point est terminé;

ArcelorMittal proprietary information – all rights reserved for all countries.

- Les ordres du jours doivent être distribués avant la tenue de la rencontre;
- Les membres doivent signer l'entente de confidentialité et retourner le document signé au Directeur Relations avec les communautés avant la 3e rencontre du Comité;
- La nomination d'un porte-parole du Comité se fera lorsqu'une situation en nécessitera le besoin.

c) Fonctionnement

Un rappel des éléments consensuels a été effectué et validé par les membres du Comité. Certains membres ont signalé rencontrer des difficultés d'accès à l'espace SharePoint mis à disposition. Il a été décidé qu'ArcelorMittal assurera le suivi de chaque dossier afin de garantir la pleine fonctionnalité de tous pour la prochaine réunion.

Il a également été convenu que l'ordre du jour du Comité inclura systématiquement les points statutaires suivants :

- Suivi opérationnel (une fois par an);
- Suivi environnemental (une fois par an);
- Suivi des engagements et des actions (à chaque rencontre).

Enfin, la fréquence des réunions du Comité a été fixée à une rencontre tous les trois mois, soit quatre réunions par an.

d) Communications externes

Les éléments consensuels ont été rappelés et validés par l'ensemble des membres du Comité. Un échange a eu lieu concernant le choix de la dénomination du Comité, mettant en avant la nécessité d'inclure les termes clés suivants : Fermont, ArcelorMittal, Communautaire et Liaison, afin de refléter précisément son mandat. Le nom retenu est :

Comité de concertation et de liaison pour Fermont et ArcelorMittal

L'acronyme utilisé sera CCLIFA, prononcé « C – C – LIFA ».

3. Suivi du plan d'actions / engagements :

Une présentation de l'outil de suivi du plan d'actions et des engagements a été effectuée auprès des membres du Comité. ArcelorMittal informe le CCLIFA qu'il n'a pas l'intention de faire l'annonce de sa création dans ses médias sociaux, le CCLIFA ne comprend pas cette décision. Le CCLIFA considère cette initiative comme une démarche positive de l'entreprise au sein de la communauté et qu'il serait pertinent de mettre en avant publiquement. Connaissant bien le contexte local, le CCLIFA souligne que Facebook représente un canal essentiel pour la diffusion de l'information à Fermont, compte tenu de la faible couverture médiatique de la ville. Plusieurs organisations locales attendaient l'annonce officielle d'ArcelorMittal afin de relayer la création du Comité. Le CCLIFA a pour mission de favoriser une relation constructive entre la minière et la communauté, estimant qu'ArcelorMittal devrait être fière d'avoir initié ce projet. En l'absence d'une communication publique, cela pourrait être interprété comme un manque de reconnaissance et constitue selon le CCCLIFA une occasion manquée de renforcer la collaboration et l'engagement de ses membres. Le CCLIFA réitère donc sa demande pour qu'ArcelorMittal annonce sur ses réseaux sociaux la création du Comité de concertation et de

ArcelorMittal proprietary information – all rights reserved for all countries.

liaison pour Fermont et ArcelorMittal. La population générale serait alors informée de cette autre opportunité de connecter avec ArcelorMittal et pourrait suivre les publications des comptes-rendus du comité, exprimer ses opinions et fournir des idées de réflexions à ses divers représentants pour l'ensemble de la communauté.

4. Dossiers urgents à traiter :

Vision communautaire à Fermont

Le CCLIFA soumet les questions suivantes à ArcelorMittal afin de clarifier son rôle :

- Quel est le plan d'ArcelorMittal pour son engagement communautaire ?
- Quelles sont les limites et intérêts d'ArcelorMittal au niveau communautaire ?
- Quelle est la vision d'ArcelorMittal concernant la ville de Fermont ?
- Quel modèle d'affaires l'entreprise applique-t-elle en matière de fly in fly out (FIFO) ?
- Quelles restrictions ArcelorMittal impose-t-elle au Comité de suivi ?

Le CCLIFA ne s'attend pas à recevoir des réponses immédiates, mais considère que ces sujets devront être traités. Par ailleurs, il est demandé à ArcelorMittal de mettre le fichier des engagements en mode lecture sur Sharepoint.

Vision des propriétés domiciliaires à Fermont

Tenant compte des enjeux liés au logement à Fermont, le CCLIFA sollicite les informations suivantes :

- Quelle place occupe le projet de création de 100 portes dans la stratégie d'habitation d'ArcelorMittal ?
- Pour quelles raisons plusieurs maisons d'ArcelorMittal restent vacantes à Fermont ?

Vie sociale à Fermont

Enfin, le CCLIFA souligne une problématique relative à la vie sociale à Fermont. Les horaires de travail à Mont-Wright (8h à 20h) limitent fortement le temps disponible pour les activités sociales ou familiales. Par exemple, les horaires des spectacles sont adaptés pour accommoder les travailleurs de la minière. Le CCLIFA souhaiterait savoir si ArcelorMittal pourrait envisager un horaire similaire à celui de Minerai de Fer Québec (6h à 18h) afin de favoriser l'accès à une vie sociale enrichissante pour la communauté.

5. Présentation des travaux de forage 2026 :

ArcelorMittal présente ses travaux de forage prévus pour 2026. Une explication est faite sur l'historique des échanges avec les parties prenantes depuis plusieurs années.

ArcelorMittal proprietary information – all rights reserved for all countries.

6. Prochaine rencontre :

La prochaine rencontre aura lieu à la mi-juin. Fin de la rencontre à 16h16.

ArcelorMittal proprietary information – all rights reserved for all countries.